

**COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**  
**Séance du 29 Janvier 2021**

L'an deux mil vingt et un et le 29 janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur COSME Vincent.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame DELMAS Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance.

**Objet de la délibération 2021-1 : Approbation du compte de gestion 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives. Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>VOTE</b>	
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages exprimés	15
POUR	15
CONTRE	
ABSTENTION	

**Objet de la délibération 2021-2 : Compte administratif**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS a présenté au conseil municipal afin qu'il puisse délibérer, le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. BERAUD Jean-Yves maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré : donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE COMMUNE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	177 824,87		6 521,65	0,00	184 346,52
Opérations de l'exercice	614 691,71	763 405,20	266 657,72	162 370,45	881 349,43	925 775,65
TOTAUX	614 691,71	941 230,07	266 657,72	168 892,10	881 349,43	1 110 122,17
Résultats de clôture	0,00	326 538,36	97 765,62	0,00	0,00	228 772,74
Restes à réaliser	0,00		93 770,86	0,00	93 770,86	0,00
TOTAUX CUMULES	614 691,71	941 230,07	360 428,58	168 892,10	975 120,29	1 110 122,17
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00	326 538,36	191 536,48	0,00	0,00	135 001,88

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ; le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 326 538, 36 euros ; le résultat de la section d'investissement s'élève à - 97 765, 62 euros.

VOTE	
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages exprimés	14
POUR	14
CONTRE	
ABSTENTION	

### Objet de la délibération 2021- 3 : Affectation du résultat 2020

Après avoir entendu le compte administratif de la commune de l'exercice 2020, approuvé le 29 janvier 2021. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 326 538,36 euros. Constatant que le compte administratif, réajusté avec les engagements non soldés, fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 191 536,48 euros. Constatant que le budget primitif 2020 prévoyait un virement à la section d'investissement (au 1068) de 114 273,27 euros. Le conseil municipal : décide d'exécuter le virement à la section d'investissement à hauteur du besoin de financement de cette section soit : 191 536,48 euros à l'article 1068 ; constate qu'il y a un solde disponible de 135 001,88 euros ; décide d'affecter ce solde à la section de fonctionnement soit 135 001,88 euros à l'article 002.

VOTE	
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages exprimés	15
POUR	15
CONTRE	
ABSTENTION	

**Objet de la délibération 2021- 4 : Motion pour le maintien des classes à l'école Michel Pignol**

Suite à l'information de la fermeture envisagée d'une classe à l'Ecole Michel Pignol, école du regroupement pédagogique intercommunal de Sanssac et Saint Vidal, le conseil a décidé d'établir une motion exprimant sa volonté de conserver l'équipe pédagogique et l'organisation actuelle.

<b>VOTE</b>	
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages exprimés	15
POUR	15
CONTRE	
ABSTENTION	

BARRET

DELMAS

BERAUD

FOURNET-FAYARD

BLANC

GIRAUD

BOYER

GUILHOT

CHACORNAC

MAZOYER

COSME

METHON

